

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS
SÉANCE DU 24 JUIN 2026 A 20 HEURES

Date de convocation : le 13 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CHORON, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Mme CHORON Françoise, Mme BALACÉ Émilie, M. Bouillard Baptiste, Mme LAFAIX Françoise, M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean- Claude, Mme BRISSIAUD Marie Christine, M. GOYET Julien, Mme PAUPY Fabienne, Mme RENAULT Florine.

Absent excusé : M. Hugues de CHASTELLUX a donné pouvoir à M. TISSIER Joël.

Secrétaire de séance désigné : Madame Françoise LAFAIX.

Le quorum est atteint avec 10 conseillers municipaux en exercice présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1. Validation des procès-verbaux du conseil municipal du 05 juin 2026**
- 2. Informations sur les délégations du Maire**
- 3. Délibération fêtes et cérémonies**
- 4. Décision modificative sur le budget section investissement**
- 5. Organisation des festivités des 14 et 18 juillet 2026**
- 6. Questions et informations diverses**

1 – Valider le projet des procès-verbaux du conseil municipal du 5 juin 2026.
--

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 et distribue le document à l'ensemble des conseillers. Après lecture, les procès-verbaux de la séance du 5 juin 2026 sont **ADOPTÉS** par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – Informations sur les délégations du maire.

Depuis la précédente réunion du conseil municipal, Madame le maire n'a pris aucune décision dans le cadre de cette délégation.

3. Délibération fêtes et cérémonies.

2026-N°57. Madame le maire informe le conseil de la nécessité de prendre une délibération concernant le contenu du poste budgétaire 623-2 du budget de fonctionnement de la commune « Fêtes et cérémonies ». Elle propose d'affecter à ce poste :

- les manifestations (apéritif, animations, gerbe de fleurs) du 8-mai, du 14-juillet , du 11-novembre et de Noël, ainsi que diverses cérémonies communales publiques ;
- bouquets de fleurs, coupes ou plaques lors des obsèques, mariage ou fêtes de centenaires.. ;
- repas des aînés ;
- feu d'artifice et lampions ;
- communication relative aux festivités ;
- jouets offerts à Noël aux enfants de la commune âgés de moins de 12 ans ;
- vœux du maire ;
- pot et cadeau lors d'un départ à la retraite.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, d'affecter ces diverses dépenses au compte de fonctionnement 623-2 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

4. Décision modificative sur le budget section investissement

2026-N°58. Il manque sur le budget communal, dans la section investissement, sur le compte 218.38, la somme de 262,28 € pour régler le solde de la facture de la société Axa informatique correspondant à l'achat d'un ordinateur portable. Madame le maire propose de prélever 300 € sur le compte 615.51 dans la section de fonctionnement et de réaffecter cette somme au compte 218.38, ce qui permettra de solder la facture.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, de procéder à ce transfert de fonds.

5. Organisation des festivités des 14 et 18 juillet 2026

Madame le maire propose au conseil municipal de finaliser l'organisation des festivités prévues en juillet.

Le mardi 14 juillet, une marche d'une dizaine de kilomètres partira de l'église à 9 h 30. A midi, un apéritif sera offert à la population sur le parvis de l'église. En raison des fortes chaleurs actuelles, le crémant et le rosé habituels seront remplacés par de la bière ; une tireuse à bière sera louée à Avallon. Cet apéritif pourra être prolongé, pour ceux qui le désirent, par un repas tiré du sac ; des tables et bancs seront installés à cet effet.

Le samedi 18 juillet, le rassemblement pour la retraite aux flambeaux aura lieu au lotissement à 21 h 30. Le cortège déambulera à travers le village jusqu'au pré du château. Après le feu d'artifice, un bal sera proposé sur la place de la mairie. En raison du tarif élevé demandé par le DJ pressenti (500 €, une dépense lourde à supporter par le budget très contraint de la commune), l'animation musicale sera assurée par une enceinte. Fabienne Paupy, Julien Goyet et Emilie Balacé se chargeront d'élaborer une playlist ; la liste des morceaux diffusés ce soir-là sera transmise à la SACEM. Les conseillers se chargeront du fonctionnement de la buvette, sous l'égide de l'association L'Agathe ; il est aussi envisagé de proposer quelques crêpes. Les festivités prendront fin à 1 heure du matin.

6. Questions et informations diverses

Madame le maire fait part de diverses informations.

En raison de la **canicule**, le Syndicat des eaux de Terre-Plaine Morvan et la société Suez alertent la population sur le **risque de pénurie d'eau potable** et la nécessité d'économiser autant que possible cette précieuse ressource.

Le prochain **recensement** dans la commune de Lucy-le-Bois aura lieu en janvier 2027. Voilà quatre ans, cette mission avait été confiée à Stéphanie Scepkowa. Elle peut aussi être assurée par La Poste, à raison de 15€ par foyer. Le conseil municipal délibérera à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Madame le maire a fait le point sur l'état du **budget** de la commune qui s'avère très contraint en ce moment, d'autant que plusieurs subventions tardent à être versées, notamment concernant les travaux à l'église. L'échéance du 15 septembre, date à laquelle doit échoir le prêt relais, s'annonce compliquée. Faut-il utiliser les fonds encore disponibles, quitte à n'avoir quasiment plus aucune réserve ? Ou bien souscrire un emprunt ? Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Le **contrat de travail de Nicole Helaine**, qui a géré le gros dossier des travaux à l'église et a démarré celui de l'assainissement, expire fin août. Nicole HELAINE est âgée de 67 ans ; ce contrat de travail d'un an ne pourra sans doute pas être renouvelé. D'ici fin août, Nicole HELAINE va solder un maximum de dossiers, tout en mettant au courant la nouvelle secrétaire, Vanessa PETIT. Le point sur la situation sera fait en septembre.

Un petit groupe de volontaires a entrepris, fin juin, de cirer les bancs de l'**église**, parachevant ainsi la réfection de l'édifice. Le travail a bien avancé ; il reste à cirer une vingtaine de bancs. La période de vacances d'été n'étant guère favorable à la disponibilité des volontaires, l'ouvrage sera terminé en septembre. Par ailleurs, une exposition de peintures aura lieu dans l'église les 28, 29 et 30 août. Et un concert Brassens est envisagé sur le parvis, à une date à préciser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 juin 2026.

Le Président de séance :

Le Secrétaire de séance :

Madame Françoise CHORON

Madame Françoise LAFAIX